



La nature, excellence
et base économique
de l'agglomération

Thème 1

La nature, excellence et base économique de l'agglomération



Thème 1

La nature, excellence et base économique de l'agglomération

Angers, laboratoire de l'économie du futur

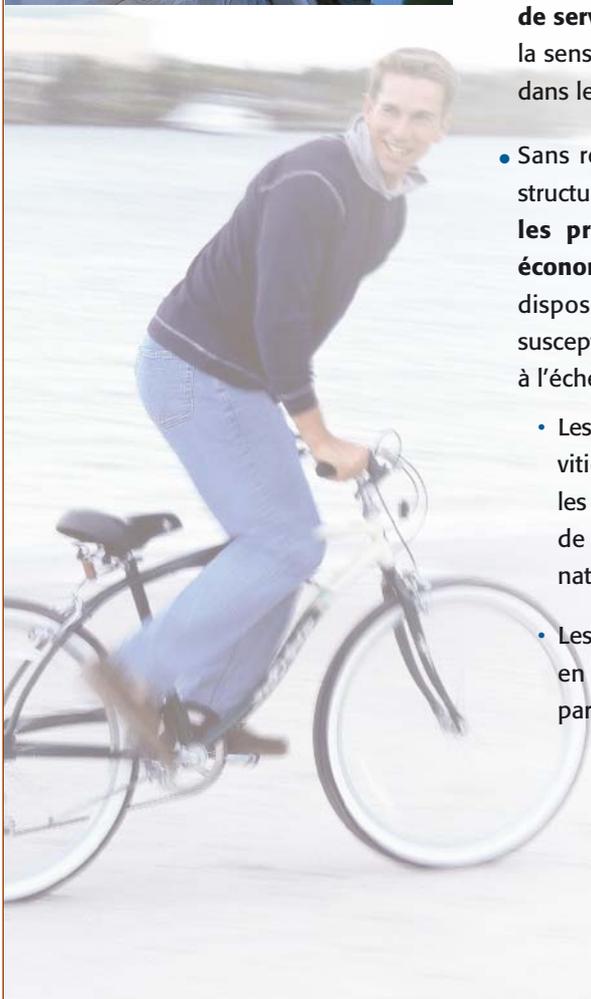


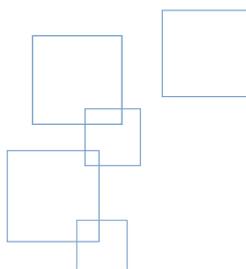
Les performances économiques passées de l'agglomération ne sont pas dues au hasard.

La structure diversifiée de son économie permet d'amortir les chocs et de profiter des opportunités de croissance mondiale des secteurs représentés à Angers. Elle permet aussi de préserver ses capacités d'évolution futures. La qualité de l'ingénierie du développement, de l'environnement économique des entreprises, la qualité du territoire et de l'accueil ont permis ces résultats. Ces excellences doivent être conservées, mais l'agglomération doit les enrichir sur trois points stratégiques, trois potentiels et sur trois thèmes transversaux :

Les trois points stratégiques

- Viser les **fonctions les plus stratégiques des entreprises industrielles et de services** pour développer les emplois à forte valeur ajoutée et diminuer la sensibilité conjoncturelle de l'agglomération des fonctions de production dans les secteurs les plus exposés à la concurrence mondiale.
- Sans renoncer aux opportunités qui, du fait même de la diversité de la structure d'activité de l'agglomération, pourront toujours se présenter, **cibler les priorités du développement sur les six secteurs d'excellence économique angevine** actuels ou potentiels pour lesquels l'agglomération dispose aujourd'hui d'avantages conséquents et dont les marchés sont susceptibles de connaître des développements qualitatifs et / ou quantitatifs à l'échelle mondiale :
 - Les activités liées à la **filière végétale** : semences, horticulture, arboriculture, viticulture, agriculture, agriculture biologique y compris les services et les activités en amont et en aval de la filière (recherche, formation, transfert de technologies, fournitures industrielles, logistique, offices et instituts nationaux ou internationaux, etc.),
 - Les activités liées à la **filière santé** en s'appuyant sur l'Institut de recherche en ingénierie de la santé et sur les différentes unités de l'INSERM, en particulier dans le domaine de la lutte contre le cancer,





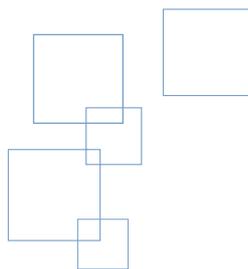
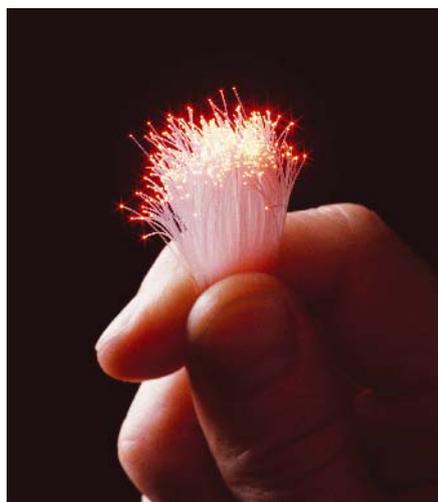
- Les activités liées aux **biotechnologies**,
- Les activités des filières **bioniques, nanotechnologies (et métrologie) appliquées à la santé, aux matériaux**, en relation avec d'autres points forts angevins : la filière mécanique, informatique, électronique,
- Les activités liées à la filière « **beauté** »,
- Les activités liées à l'amélioration de **l'environnement** (traitement original des déchets), appuyées sur la présence et la notoriété de l'ADEME.

Ces six domaines d'excellence angevine peuvent faire l'objet de développement interdisciplinaire entre eux ou avec d'autres activités ayant atteint une masse critique pour viser quelques niches de développement originales et susceptibles d'être porteuses de développement à terme en s'appuyant sur des compétences angevines préexistantes :

- La santé-beauté en liaison avec la filière végétale, la production pharmacologique et la qualité de l'environnement (avec l'Institut technique des plantes médicinales -ITPM).
- La filière de l'alimentation biologique.
- La filière phytosanitaire (la santé des végétaux) et les engrais « biotechnologiques ».
- Les semences.

D'autres apparaîtront demain, que l'on ne connaît pas encore.

- **Renforcer, par le haut, trois secteurs industriels** bien représentés à Angers – **mécanique automobile, informatique, électronique** – qui vont à l'évidence faire l'objet d'ajustements à l'échelle mondiale. La recherche de gain de productivité, d'activités à plus forte valeur ajoutée (soit par le biais des fonctions stratégiques, soit par des productions à plus fort contenu technologique) sera une condition au mieux de leur développement, a minima, de leur maintien.

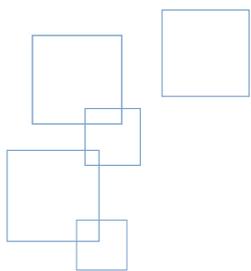
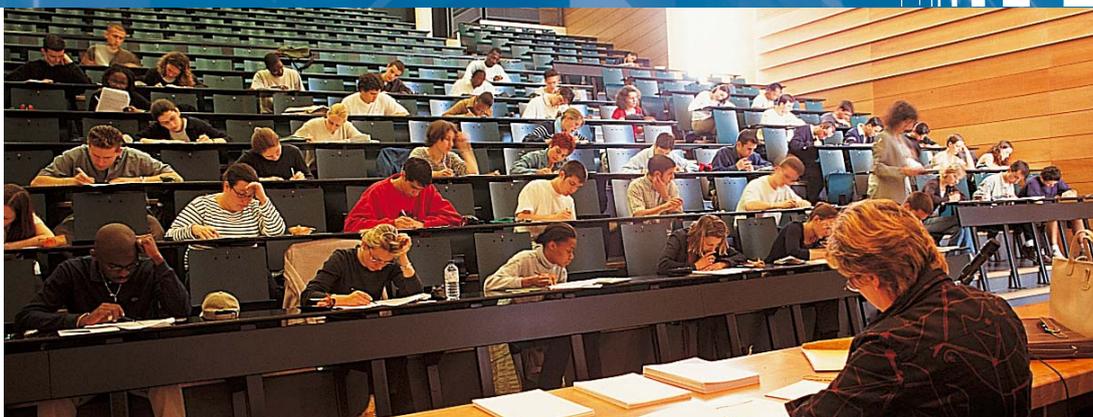




Les trois potentiels :

- **Développer le pôle financier spécialisé** dans les services de **l'épargne prévoyance retraite** pour lequel un renforcement et une internationalisation de l'outil de formation (DUREP) sont nécessaires. Pour mieux souligner la vocation durable et « verte » de l'agglomération, ce pôle peut s'enrichir de la création ou de l'implantation d'une « **banque verte** », c'est à dire spécialisée dans le financement de projets « durables », dans des projets d'orientation écologique, et dans le domaine de la construction pour les projets architecturaux innovateurs. Une connexion avec l'ADEME et la Caisse des Dépôts renforcerait encore cette vocation.
- **Exploiter le potentiel touristique** de l'agglomération et de son territoire. Ce pôle **tourisme** doit faire l'objet d'une approche de valorisation « systémique ». Le classement de la Loire au patrimoine mondial de l'Unesco, la visibilité mondiale de ce patrimoine et l'histoire angevine exceptionnelle autorisent des ambitions fondées sur des potentiels (monuments historiques, fleuves, musées, paysages, etc.) et des projets spécifiquement angevins : Médiéva, parc du Végétal. Là aussi, indépendamment d'un grand nombre de micro projets (pistes cyclables, restauration, hôtellerie, gîtes, manifestations sportives) pour lesquels des formations adaptées doivent être proposées localement à leurs porteurs, les professionnels d'une filière devenue mondiale doivent avoir accès à des ressources scientifiques, pédagogiques, commerciales et humaines ...de même niveau.
- Exploiter et renforcer le développement « naturel » des **fonctions logistiques** angevines qui traduit le positionnement de l'agglomération dans le Grand Ouest au carrefour de plusieurs lignes de forces de l'espace français (plate-forme d'éclatement). Les besoins de cette activité en terme de formation, d'accessibilité routière et ferroviaire et en terme de foncier en font un secteur à prendre spécifiquement en compte pour en **maximiser la valeur ajoutée locale tout en se préservant au maximum de ses nuisances.**





Les trois thèmes transversaux :

- La participation des **universités et des écoles d'ingénieurs au développement endogène** et à l'**internationalisation** de l'agglomération devra faire l'objet d'une attention et d'un soutien particuliers, notamment par le truchement de la technopole : développement de l'esprit d'entreprise, formation des dirigeants, partenariats pédagogiques, échanges de chercheurs, d'enseignants et d'étudiants, accueil d'étudiants étrangers, futurs porteurs de l'image d'Angers et vecteurs concrets de l'ouverture internationale de l'économie angevine, conversion de la matière grise et des connaissances angevines en développement... angevin. Et aussi... **le développement de l'outil de production du savoir angevin, en tant que facteur d'attractivité et d'implantation** d'une partie des fonctions stratégiques des entreprises.
- Les **sites d'activités et l'immobilier d'entreprise** constituent un élément capital de l'image de l'agglomération, de l'accueil des entreprises, comme de l'agrément de vie quotidienne de tous ceux qui y travaillent. A ce titre elles constituent un outil de **productivité et d'attractivité** d'Angers. La qualité de leur aménagement participe donc à la fois à un **objectif économique** : le développement, à un objectif **social** : la qualité de la vie des employés sur leur lieu de travail, à un objectif **d'image, de paysage et d'urbanisme** : leur participation au modèle urbain angevin.
- Les **opportunités de l'enjeu démographique** et son impact sur le tissu économique : renouvellement de la main-d'œuvre, opportunités de réorganisation des entreprises, transmissions d'entreprises, transmission des savoirs et des savoir-faire, gestion prévisionnelle de l'emploi, des compétences, des savoirs et des connaissances...

